

LE TURPE

TARIF D'UTILISATION DES RÉSEAUX PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ

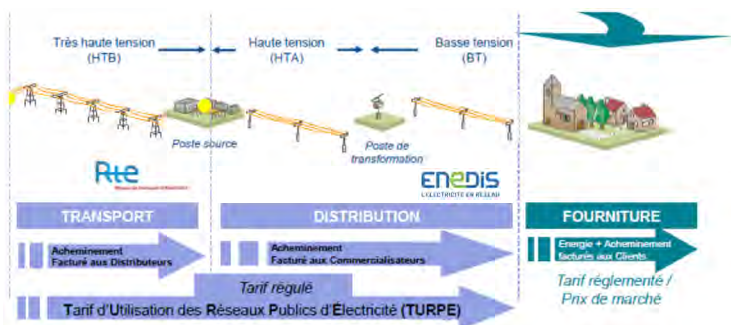
1

QU'EST-CE QUE *le Turpe ?*

Dans le système électrique français, le TURPE, ou Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité, est le tarif facturé aux clients finaux venant compenser l'ensemble des coûts supportés par le gestionnaire du réseau de transport (RTE) et les gestionnaires de réseau de distribution (GRD).

Ainsi le TURPE finance l'utilisation, l'entretien et la modernisation du réseau d'acheminement d'électricité.

Celui-ci est donc payé par tous les utilisateurs des réseaux publics de transport et de distribution. Il est facturé par les fournisseurs aux clients finaux et doit normalement être reversé à l'euro près aux gestionnaires de réseaux.



En France, la société Enedis, filiale d'EDF, assure la distribution d'environ 95 % de l'électricité, les 5 % restants revenant à 160 entreprises locales de distribution (ELD). Enedis et les ELD remplissent les missions de service public liées à la distribution de l'électricité.

Le TURPE repose sur 4 principes fondateurs

La péréquation tarifaire

Tarif identique indépendamment de sa position géographique

Le « timbre-poste »

Tarif indépendant de la distance parcourue par les électrons

La tarification

Tarif en fonction de la puissance souscrite et de l'énergie soutirée

L'horosaisonnalité

Tarif en fonction des saisons, des jours de la semaine et/ou des horaires.

2

STRUCTURE *du Turpe*

Les différentes composantes

Le TURPE détaille les différentes redevances à payer pour chaque utilisateur. Ainsi, en chaque point de connexion, le prix payé annuellement pour l'utilisation du réseau public de distribution est la somme de 9 composantes dont voici les principales :

Composantes	Acronyme	Définition	BT	BT	HTA
			< 36kVA	> 36 kVA	
de gestion	CG	Frais de gestion liés au domaine de tension et au type de contrat	✓	✓	✓
de comptage	CC	Frais liés au compteur	✓	✓	✓
de soutirages	CS	Frais liés à la consommation d'électricité et à la réservation de puissance (part variable et part fixe)	✓	✓	✓
des dépassements de puissance souscrite	CMDPS	Frais liés aux dépassements de puissance souscrite si existants		✓	✓
de l'énergie réactive	CER	Frais liés à la consommation excessive d'énergie réactive			✓



Retrouvez le détail des composantes et leurs modalités de calcul sur <http://www.enedis.fr>

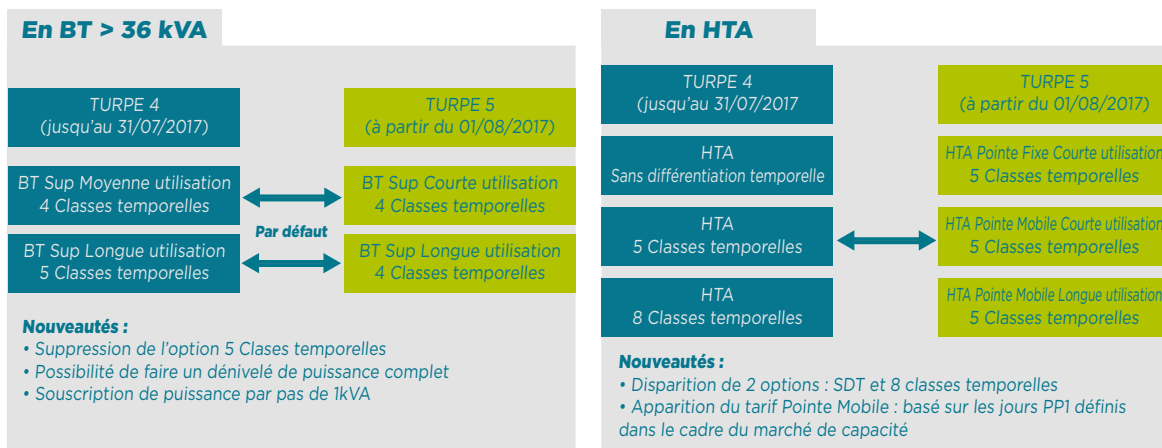
• Les options tarifaires de la composante de soutirages

La composante de soutirages a la particularité d'être composée d'une part fixe (qui est fonction de la puissance souscrite) et d'une part variable (qui est fonction de la consommation). Il existe pour cette composante la possibilité de choisir entre **différentes options tarifaires**, qui vont se révéler plus ou moins intéressantes pour le client final en fonction de son profil de consommation. Les écarts de facturation entre deux options tarifaires peuvent se révéler importants. Il est donc recommandé de **demandeur à son fournisseur l'adaptation du tarif d'acheminement à son profil.**

• Les nouvelles options tarifaires au 01/08/2017

Le TURPE est remanié depuis le 01/08/2017. Les objectifs de la nouvelle structure sont :

- de renforcer les écarts de prix entre heures de pointe, heures pleines et heures creuses pour encourager les utilisateurs à **moduler leur consommation.**
- de mieux s'adapter à l'autoconsommation et aux moyens de production d'électricité décentralisés.



Zoom sur le HTA / Optimisation du TURPE

Chaque option tarifaire s'optimise et dépend entièrement de votre profil de consommation. Chaque cas est différent.



Depuis le 01/08/2017, votre option tarifaire a changé automatiquement. Rapprochez-vous de votre fournisseur pour vous assurer du choix optimal de la nouvelle option.

Option tarifaire	Pointe	Tarif Fixe	Tarif Variable
HTA5 pointe fixe Courte Utilisation	Pointe Fixe du 01/12 au 29/02, les jours ouvrés et samedi 2h entre 8h et 12h et 2h entre 17h et 21h	Faible	Elevée
HTA5 pointe fixe Longue Utilisation		Elevée	Faible
HTA5 pointe mobile Courte Utilisation	Période mobile PPI jours ouvrés hors vacances scolaires de Noël entre 10 à 15 jours par an	Faible	Elevée
HTA5 pointe mobile Longue Utilisation	(du 01/01 au 31/03 et 01/11 au 31/12) de 7h à 15h et de 18h à 20h	Elevée	Faible

Source : Ehedis

3

ACCOMPAGNEMENT *du réseau CCI Occitanie*

Le réseau des CCI d'Occitanie a développé plusieurs outils qui permettent d'accompagner les entreprises dans l'optimisation du choix tarifaire du TURPE et la négociation de leur contrat de fourniture.

Aide à la rédaction du cahier des charges pour consulter les fournisseurs

- > Remise d'une fiche pratique et d'une liste de fournisseurs
- > Explication des éléments de la facture : consommations, abonnement, acheminement, contributions et taxes
- > Définitions des termes essentiels à mentionner dans le cahier des charges de la consultation

Outil d'aide à la négociation et d'optimisation du TURPE

- > Outil de comparaison des offres de fourniture :
 - permet de comparer les offres du point de vue financier (coût fourniture)
 - permet de comparer les différentes clauses des contrats (facturation en sus, services proposés,...)
- > Outil d'optimisation de l'option tarifaire du TURPE



CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Pour vous accompagner dans vos démarches, contactez votre conseiller CCI

Vincent Garnaud, Conseiller régional énergie
v.garnaud@occitanie.cci.fr
T. 05 62 57 66 95 www.occitanie.cci.fr

Avec le soutien de :

